

— BARREAU DE TOULOUSE —

---

---

# ÉLOGE

DE

## M<sup>e</sup> HENRI JOLY

Discours prononcé le 2 décembre 1934  
à la Séance solennelle de Rentrée de  
la Conférence des Avocats stagiaires

par

### ROGER DE LESTANG

Licencié ès-Lettres,  
Docteur en Droit,  
Lauréat de la Conférence  
(Médaille d'Or Alexandre Fourtanier.)

== @ ==

TOULOUSE

LES FRÈRES DOULADOURE  
IMPRIMEURS

39, RUE SAINT-ROME

—  
1935



MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT<sup>1</sup>,  
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL<sup>2</sup>,  
MONSIEUR LE BATONNIER<sup>3</sup>,  
MESSIEURS,

La tradition veut que, pour inaugurer annuellement les exercices du stage, un jeune avocat évoque la figure de quelque célébrité éteinte parmi celles qui ont marqué leur place dans le monde judiciaire. Ainsi, cette solennité est consacrée à célébrer les fastes du passé mais aussi à préparer l'avenir en présentant aux jeunes avocats qui viennent de prêter serment, comme un exemple et un encouragement, la vie et le rôle d'un de nos illustres devanciers. C'est à ce pieux usage que je dois aujourd'hui me conformer.

Bien que des noms fameux et des gloires retentissantes choisis hors de notre Palais aient heureusement inspiré plusieurs de mes prédécesseurs à cette place, je crois que vous écouterez avec plus d'intérêt et plus de faveur l'éloge d'un de nos compatriotes; notre Barreau a, de tout temps, possédé dans ses rangs de si nobles figures et de si beaux

---

(1) M. LOUP.  
(2) M. GACHES.  
(3) M<sup>e</sup> PUNTOUS.

talents que nous pouvons, je pense, y trouver une raison de fierté suffisante pour placer cette cérémonie sous leur signe; et, ne sont-ils pas aussi mieux faits pour retenir notre attention et nous émouvoir, profondément attachés qu'ils furent à notre race et à notre sol languedociens?

J'ai dessein de vous entretenir, aujourd'hui, de M<sup>e</sup> Henri Joly. S'il ne fut pas toujours inscrit à notre Barreau c'est du moins chez nous que se place la période la plus brillante de sa vie et je crois que nous pouvons le revendiquer comme l'un des nôtres. En prononçant son éloge j'ai aussi conscience de réparer une injustice car Henri Joly, qui connût un moment le faite des honneurs et la gloire la plus éclatante, mourut dans la misère et dans l'oubli. En consacrant quelques instants à sa mémoire nous éviterons le reproche d'insouciance et d'ingratitude formulé par le moraliste latin : *Ætas incuriosa suorum*.

Jacques-François-Claire-Henri Joly naquit le 25 novembre 1790 à Limoux, au pied de ces douces collines ensoleillées des Corbières où mûrit un vin réputé; peut-être puisa-t-il dans la contemplation de ce paysage harmonieux et la fréquentation de ce peuple joyeux de vigneron cette verve frondeuse qui devait rester l'un des traits dominants de son caractère. Né à l'époque où commençait la Révolution française, Joly vécut ces premières années dans son atmosphère troublée mais riche de faits et d'idées; sans doute trouva-t-il dans le milieu ardemment libéral où il fut élevé les premiers germes des principes issus de ce grand mouvement à la défense desquels il devait consacrer sa vie et son activité. Le Consulat venait d'apporter l'ordre et la sécurité dans le pays, et Bonaparte de réorganiser l'enseignement en créant les lycées par la loi du 1<sup>er</sup> mai 1802,

lorsque Henri Joly commença ses études au lycée de Montpellier. Quand il en sortit il prit ses inscriptions à la Faculté de droit de la même ville et c'est en 1812, lorsque l'Empire connaissait son apogée, quelque temps après le rétablissement par l'archi-chancelier Cambacérès du titre d'avocat et des dignités et prérogatives de notre Ordre, de « cet Ordre aussi ancien que la magistrature, aussi nécessaire que la justice » suivant le mot souvent répété du chancelier D'Aguesseau, c'est en 1812, dis-je, que le jeune licencié prêta, devant la Première Chambre de la Cour, le serment traditionnel d'avocat. Il fut successivement inscrit au Barreau de Limoux, puis à celui de Montpellier mais des premières années de sa vie professionnelle nous savons peu de chose sinon que, déjà, il se distinguait par son talent et par l'ardeur de ses opinions démocratiques. Il fut, sous la Restauration, dans tout le Languedoc, le défenseur attitré du parti libéral dans les procès politiques alors si nombreux; mais il ne se contentait pas de défendre ses amis lorsqu'ils avaient quelques démêlés avec la justice du temps; militant autant qu'avocat, il participait aussi ardemment à la bataille; il fut même impliqué dans un complot politique qui lui valut une année de prison et la radiation pour quelque temps du tableau de l'Ordre. Ainsi était-il devenu le chef incontesté du parti démocratique dans sa région lorsque éclata la Révolution de 1830. Il s'en déclara aussitôt le partisan et, par un singulier retour des choses, celui qui avait quelques années auparavant connu la prison, fut appelé par Dupont de l'Eure, Garde des Sceaux dans le premier ministère de la monarchie de juillet, au poste de Procureur général près la Cour d'Appel de Montpellier.

C'est que, durant la première moitié du dix-neuvième siècle, l'amovibilité des magistrats du Parquet n'était pas seulement un principe écrit dans les textes et les ouvrages

de droit, mais une réalité redoutable qu'ils vérifiaient malheureusement souvent. Chaque changement de régime : 1814, 1815, 1830, puis 1848 et 1852, était l'occasion d'un vaste mouvement judiciaire imprévu. Et généralement c'étaient des avocats qui venaient, à la faveur de la Révolution, remplacer les magistrats dépossédés de leur siège tandis que ceux-ci allaient s'inscrire au Barreau où ils trouvaient toujours un accueil empressé. On n'avait sans doute pas alors une conception aussi nette qu'aujourd'hui de la séparation du Barreau et de la Magistrature, car ces changements apparaissaient à tous parfaitement normaux; ils se produisaient même en dehors des périodes de crise et, jusque dans ce Palais, on peut compter de nombreux avocats qui ont, à plusieurs reprises, pour plus ou moins longtemps, abandonné la Barre pour le Parquet. Et Romiguières, alors Procureur général après avoir été l'honneur de notre Ordre disait à ce propos en 1839, dans son discours de rentrée, tandis qu'on fêtait à la fois le retour à la Barre d'Alexandre Fourtanier, précédemment Procureur du roi, et la montée de Me Delquié au siège du Ministère public : « C'est là un échange précieux qui, s'il a ses joies a eu ses douleurs, la Magistrature ne rendant au Barreau l'un des siens que pour lui en enlever un autre. Qu'il serve au moins, concluait-il, à proclamer que le Parquet et le Barreau ne doivent former, qu'ils ne formeront toujours qu'une seule et même famille. »

Henri Joly ne devait pas, d'ailleurs, occuper longtemps le siège de Procureur général. Estimant, en effet, que la Monarchie de juillet n'accordait pas une satisfaction suffisante aux idées libérales, il démissionnait quelques mois après sa nomination donnant, déjà, l'exemple à la fois d'une fidélité à ses idées et d'une droiture qui ne devait jamais se démentir : « Je ne veux, aurait-il déclaré dans sa

lettre de démission, ni trahir le Gouvernement dont je suis le représentant en demeurant fidèle à une politique qui n'est point la sienne, ni abandonner les idées que j'ai toujours défendues pour servir ceux qui les combattent. »

C'est ainsi qu'Henri Joly reprit, avec sa robe d'avocat, son activité politique. Il n'y eut pas, dès lors, un seul événement important auquel il ne fut mêlé, et c'est toute l'histoire politique de la France pendant plus de vingt ans que je vais être amené à vous retracer avec sa propre vie. Dès le 5 juillet 1831 il se présentait aux élections législatives comme candidat des démocrates radicaux dans le premier collège de l'Ariège, celui de Pamiers. Elu, il prit place à l'extrême-gauche et appuya toutes les manifestations de l'opposition. Non réélu en 1834 il redevint avocat et s'inscrivit à notre Barreau dans lequel il devait connaître les succès les plus flatteurs.

La Révolution de 1830, œuvre en grande partie du peuple et du parti républicain, détournée par la bourgeoisie libérale au profit de la dynastie orléaniste, avait causé une certaine déception; le parti républicain, voulant exploiter le mécontentement du peuple fit, de nouveau, campagne par la presse, par la parole et, aussi, par ce que l'on a appelé depuis l'action directe, mais que l'on nommait encore, à l'époque, l'émeute. Or, précisément, une série d'émeutes des plus graves éclatèrent en 1834; elles sont connues sous le nom d'insurrections d'Avril. Les républicains, groupés dans la « Société des Droits de l'homme », qui avait des sections dans presque toutes les villes, poursuivaient de grands efforts pour renverser, d'un coup, le régime; ils crurent que l'occasion et la possibilité leur en étaient offertes par un conflit survenu entre les patrons et les ouvriers lyonnais; à la suite de certaines mesures

prises par le Préfet, les ouvriers, poussés par la « Société des Droits de l'homme » s'insurgèrent; pendant quatre jours, du 9 au 12 avril, Lyon fut le théâtre d'une lutte très vive, et les républicains étendirent le mouvement à d'autres villes : Châlons, Lunéville, Marseille, Paris même, où éclatèrent des troubles moins graves mais cependant sérieux. Ils donnèrent lieu à une répression violente par la troupe, marquée de plusieurs incidents sanglants comme le fameux massacre de la rue Transnonain et, finalement, le Gouvernement sortit vainqueur. Les chefs du mouvement et les principaux insurgés furent renvoyés alors devant la Chambre des Pairs constituée en Haute-Cour et un procès considérable s'ensuivit. L'instruction dura plusieurs mois, semée d'incidents multiples, et les débats, commencés le 5 mai 1835, ne devaient se terminer qu'en janvier 1836 par la condamnation de cent soixante-quatre prévenus. Pour la défense de ceux-ci un Comité avait été constitué; Joly en était membre avec beaucoup d'autres avocats, dont plusieurs illustres comme Ledru-Rollin et Crémieux et quelques personnalités étrangères au Barreau, comme le socialiste Blanqui et l'abbé de Lamennais. Les défenseurs et les inculpés protestèrent contre les entraves de toutes sortes apportées au droit de la défense; cette protestation fut appuyée par de nombreux Barreaux et, notamment, par celui de Paris, dans des réunions spécialement prises à cet effet; il y eut même, alors, à ce sujet, un conflit entre le Barreau et l'autorité judiciaire qui donna lieu à un arrêt de la Cour suprême. Ce conflit devint si aigu que les défenseurs rédigèrent un manifeste publié par les journaux *La Tribune* et *Le Réformateur* dont les termes étaient si violents (la Monarchie et la Chambres des pairs y étaient accusées de violer les droits de la défense, de mépriser la justice et « vouées à l'exécration de la postérité ») qu'il

valut à leurs auteurs des poursuites; les défenseurs allèrent rejoindre leurs clients au banc des prévenus; Joly était un des signataires; il fut acquitté mais ses clients condamnés.

Revenu ainsi avec éclat à la Barre, M<sup>e</sup> Joly allait s'installer définitivement à Toulouse. Notre Barreau, à cette époque, était particulièrement nombreux et brillant; à côté de Ferral, dont la renommée était alors à son apogée, les avocats les plus réputés étaient Alexandre Fourtanier, travailleur infatigable et dialecticien redouté, Jean Gasc, orateur populaire au rôle considérable, célèbre par sa facilité d'improvisation, Mazoyer, formaliste rompu aux détours d'une vaste pratique, conseil utile par excellence dont l'expérience n'était jamais en défaut; d'autres encore, parmi lesquels M<sup>es</sup> Martin, Lucet, Rumeau, qui faisaient alors des débuts remarquables. C'est dans ce milieu d'élite que M<sup>e</sup> Joly allait donner toute sa mesure. A partir de cette époque, on le voit figurer dans de nombreux procès, mais c'est surtout au pénal que sa réputation s'affirme : délits de presse, diffamations, procès politiques, grandes affaires d'assises, c'est là qu'il excelle. Il lui arrive même d'être son propre client; c'est ainsi, qu'en 1838, notre confrère, prompt à faire respecter son droit et intransigeant sur les questions d'honneur, faisait condamner, après avoir plaidé lui-même sa propre cause, le journal *La Discipline* à 100 francs d'amende et 300 francs de dommages-intérêts pour diffamation à son égard.

Mais la politique toujours le tentait. Dès le 7 mars 1838 il se représentait aux élections législatives à Toulouse même. Son adversaire, M. Clauzel, candidat gouvernemental, déclara dans son manifeste contre Joly que l'élection de celui-ci serait un grand malheur pour la cité « car nous savons, affirmait-il, combien les localités qui envoient des

députés de l'opposition à la Chambre ont peu de part à la distribution des faveurs ministérielles. » Il paraît que l'argument fut décisif, car Joly fut battu. Il m'a paru intéressant de vous rappeler ce passage de la littérature électorale de l'époque, confirmation décevante que l'exposé d'une doctrine est un moyen de persuasion moins énergique que l'attribution d'une prébende. Joly, cependant, ne se découragea pas et, le 2 mars 1839, il se représentait dans la même circonscription; plus heureux cette fois, il l'emportait de quelques voix sur son adversaire; réélu en 1842 il devait rester député jusqu'en 1846. Comme précédemment il se montra le champion des idées radicales. Il fut l'un des adversaires déterminés du Ministère Guizot, dénonçant cette politique flétrie dans l'histoire sous le nom de système de la corruption; il appuya, sans succès d'ailleurs, toutes les propositions de réforme : augmentation du nombre des électeurs par l'abaissement du cens et l'extension des capacités, incompatibilité du mandat de député avec une fonction publique; on sait, en effet, que la Chambre comportait à l'époque un très grand nombre de députés fonctionnaires, plus du tiers en 1845, majorité docile aux mains du Gouvernement en un temps surtout où l'indemnité parlementaire n'existait pas encore. Lors de l'affaire Pritchard, cet incident avec l'Angleterre à propos de notre protectorat sur Tahiti, Joly, patriote intransigeant, refusa de voter la fameuse indemnité et les excuses au Gouvernement britannique. Entre temps, Joly était devenu, en 1841, Conseiller municipal de Toulouse; le Gouvernement ayant dissous la Municipalité présidée par son confrère M<sup>e</sup> Gasc, insuffisamment docile au pouvoir central, il devait encore donner une preuve de sa belle indépendance en prenant l'initiative des félicitations qui furent adressées, au nom de la population, à la Munici-

palité destituée. Les conflits sur le terrain municipal allaient, d'ailleurs, se multiplier jusqu'en 1848; rappeler le rôle qu'y prit Joly serait retracer toute l'histoire de la cité durant ces huit années, mais j'ai hâte d'arriver aux faits les plus saillants de sa carrière.

Battu aux élections de 1846, Joly revint à la Barre à laquelle on ne l'avait point revu depuis son élection. C'est, qu'à cette époque, plus scrupuleux que nombre de nos confrères d'aujourd'hui, les avocats parlementaires ne pratiquaient point le cumul; absents du prétoire durant toute la durée de leur mandat, ils n'y revenaient que lorsque l'infidélité du corps électoral les avaient éloignés de la Chambre. Notre confrère se conforma toujours à cette règle essentielle d'indépendance et de probité professionnelle et, M<sup>e</sup> Albert, parlant des grands avocats de cette époque, traçait de lui ce portrait sommaire : « Entre deux législatures M<sup>e</sup> Joly, homme d'action ardemment mêlé aux querelles politiques, venait répandre sa verve mordante et frondeuse dont les sarcasmes étaient si fort redoutés des partis adverses. » L'ironie, la pointe souvent fort aiguisée, telles étaient, en effet, les caractéristiques essentielles du talent de M<sup>e</sup> Joly.

Ce n'est pas à dire, cependant, qu'il ne sut point manier avec une grande maîtrise le raisonnement juridique. Dès son retour au Barreau, sa renommée ayant encore grandi, une affaire retentissante allait lui en donner l'occasion. Qu'il me soit permis de vous la rappeler : au début de l'année 1847, à Boussens, petit village près de Saint-Gaudens, le curé et sa vieille servante Catherine Darbon étaient trouvés assassinés dans le presbytère à demi détruit par un incendie criminel. Une instruction longue et minutieuse aboutit à l'arrestation et au renvoi en Cour d'Assises de quatre inculpés : Darbon, neveu et

héritier présomptif de la servante, les deux frères Garres, et un nommé Bonnet. L'affaire était grave : incendie volontaire et double meurtre commis avec une rare sauvagerie, les victimes particulièrement estimées, les charges contre les inculpés très lourdes, le retentissement du procès considérable. Quand s'ouvrirent les débats, quatre avocats étaient au banc de la défense : M<sup>es</sup> Rumeau, Martin, Lucet et enfin Joly. Dès le début de l'audience la prééminence de celui-ci devait s'affirmer. A peine après la lecture de l'acte d'accusation, l'avocat général a-t-il terminé son exposé de l'affaire, suivant la procédure alors suivie, qu'un incident le met aux prises avec M<sup>e</sup> Joly et, celui-ci, demande et obtient de la Cour de donner acte d'irrégularités commises dans la procédure par le Ministère public. Les débats devaient durer onze jours : ils commençaient par la production des pièces à conviction et, notamment, des deux têtes des victimes, moyen d'impressionner le jury aujourd'hui abandonné mais dont on peut penser qu'il était singulièrement efficace; cent soixante-dix-huit témoins furent entendus et chaque déposition ou presque fut l'occasion d'une joute oratoire entre l'avocat général et M<sup>e</sup> Joly, dans laquelle celui-ci affirmait tout son talent; relevant au passage toutes les contradictions des témoignages, annihilant d'un trait d'esprit l'effet produit par les plus dangereux, tour à tour ironique ou indigné tel fut, nous disent les gazettes de l'époque, M<sup>e</sup> Joly durant plus d'une semaine de débats. Et, lorsqu'après le réquisitoire impitoyable du Ministère public (il demandait une quadruple condamnation à mort) Joly prit la parole, voici en quels termes *Le Journal de Toulouse*, son vieil adversaire politique pourtant, en rendait compte : « A l'intérêt toujours très vif qui s'attache à cette affaire, peut-on lire dans le numéro du 17 décembre, s'en joignit aujourd'hui un autre. M<sup>e</sup> Joly, défenseur

de Garres, allait porter la parole. Une foule de dames garnissait les tribunes et la salle était comble. Garrès, est-il auteur principal ou, au moins, complice de l'assassinat du curé de Boussens et de sa servante et de l'incendie qui l'a suivi? Telle est la double question qu'examine d'abord l'avocat. Faisant même au Ministère public une concession en tenant les faits pour constants, il se livre à une discussion juridique serrée d'où il résulte qu'on ne peut relever contre lui aucun fait de nature à rentrer dans l'état de complicité prévu par l'article 60 du Code pénal. Serait-il auteur? Discutant minutieusement les heures, les distances, les traces matérielles, M<sup>e</sup> Joly démontre l'impossibilité de la participation de son client au crime. C'est un chef d'œuvre de logique et de dialectique. Et, dans la deuxième partie de sa plaidoirie, l'avocat réfute une à une toutes les charges dirigées contre l'accusé qu'il défend. Cette réfutation est entremêlée de traits forts heureux; un sarcasme n'attend pas l'autre. L'expression arrive spirituelle, moqueuse, mordante quelquefois. C'est un feu roulant dirigé contre un témoin, contre un autre, contre celui-ci qui se voit traité de nouveau Triboulet et celui-là qui a entendu converser ensemble dans une maison les deux frères Garres qui n'y étaient pas, etc... Enfin, après trois heures et demie de discussion, le défenseur termine sa plaidoirie au milieu de murmures approbateurs. » M<sup>e</sup> Joly ne put sauver la tête de son client. Mais il fut, désormais, sacré l'un des plus grands avocats du Midi; ainsi, dans notre difficile profession, une seule affaire criminelle que le retentissement public accompagne vaut mieux, pour parvenir à la renommée, qu'une pratique pénible et prolongée devant les juridictions civiles. Cela allait valoir à notre confrère l'honneur de plaider dans une affaire encore plus retentissante, l'une de celles qui ont le plus passionné

l'opinion publique : l'affaire Cécile Combettes ou affaire du frère Léotade.

Mais, avant d'en arriver à cette affaire, permettez-moi encore de vous rappeler l'activité politique de M<sup>e</sup> Joly que son rôle sans cesse accru au Palais ne parvenait point à interrompre. Nous sommes en 1847. A la suite du rejet par la Chambre des Députés de divers projets de réforme, une alliance entre libéraux et radicaux est conclue, se manifestant dans une agitation connue sous le nom de « campagne des banquets ». Toulouse n'y demeure point étrangère. Joly, président du Comité électoral de gauche, entre en relations avec le marquis d'Hautpoul, chef des libéraux. Il lui propose d'adhérer à un banquet en indiquant les douze toasts à porter dans lesquels, tour à tour, la presse et le jury, l'humanité et les principes de 92, le suffrage universel et la probité politique, le travail et l'indépendance nationale étaient glorifiés. D'Hautpoul refusa prétextant que la réforme était seule à envisager; Joly répliqua par une lettre sévère : « S'il a été possible de nous montrer ensemble et de nous entendre sur quelques hommes, il vous est impossible de vous réunir à nous quand il s'agit de principes. La Révolution française est un abîme qui nous sépare. Vous ne voulez pas le traverser pour venir à nous; nous ne pouvons le franchir à reculons pour aller à vous. Nous sommes ce qu'elle nous a faits; vous êtes restés ce que vous étiez avant elle. » — « Vous dites, répondit le marquis, que nous sommes des hommes de l'ancien régime; que diriez-vous si nous vous accusions d'être des hommes de 93? » — Joly répliqua : « Vous me demandez ce que je dirais si on m'appelait homme de 93, mais vous, Monsieur le Marquis, si vous aviez à choisir entre des époques de violences, qu'aimeriez-vous mieux de 93 repoussant l'étranger ou de 1815 servant d'auxiliaire

à l'ennemi? » On le voit par ce dialogue, dès cette époque les alliances électorales n'étaient pas basées sur une grande tendresse réciproque, et le parti conservateur s'en réjouissait, disant : « Il faut renvoyer Messieurs de la gauche à leurs clubs, Messieurs de la droite à leurs salons et s'en tenir à la charte. » Le banquet eut lieu cependant le 19 janvier 1848; il réunit huit cents convives; de nombreux discours y furent prononcés et Joly fut un des orateurs les plus acclamés. La Révolution dans laquelle il allait jouer un rôle si important était proche.

Mais, revenons à l'affaire Léotade. On connaît les faits : le 16 avril 1847 on découvrait, dans le vieux cimetière Saint-Aubin, contre le mur mitoyen du jardin des Frères des Écoles chrétiennes sur lequel, d'ailleurs, des traces d'escalade furent relevées, le cadavre d'une jeune ouvrière de la ville, Cécile Combettes, fort estimée pour sa grâce et son heureux caractère; l'enfant avait été violée et assassinée. La veille, Cécile était précisément allée porter, pour son patron le relieur Comte, des livres à l'Institut des Frères; elle n'avait point reparu depuis et toutes les recherches effectuées étaient demeurées vaines.

Ainsi s'ouvrait cette mystérieuse affaire qui devait passionner les esprits. L'instruction, conduite par M. Caubet, fut longue et difficile; on arrêta tout d'abord Comte et une de ses ouvrières qui avait accompagné Cécile au couvent. Puis, les soupçons se portèrent sur deux Frères de l'Institut : Jubrien et Léotade. Après une procédure hérissée de multiples incidents, l'audition d'une foule de témoins, plusieurs expertises, des transports sur les lieux, par arrêt de la Chambre des mises en accusation à laquelle on avait adjoint, pour la circonstance, comme le permet le Code d'instruction criminelle pour les affaires très graves, la Chambre des appels correctionnels, le Frère Léotade fut,

seul, déféré aux Assises sous la double prévention de viol et d'assassinat. Un pourvoi formé devant la Cour suprême fut rejeté.

Je n'ai point l'intention de vous retracer toutes les péripéties de l'instruction et des débats de ce procès particulièrement long, obscur et mouvementé. Mais, sans entrer dans les détails, qu'il me soit permis de vous dire que l'attitude de la Communauté des Frères fut singulièrement maladroite et, même suspecte; préoccupés de sauver l'un des leurs, ils agirent comme s'ils avaient véritablement voulu entraver le cours de la justice : réticences dans leurs interrogatoires, contradictions, rétractations si flagrantes qu'elles valurent à l'un d'eux, au milieu des débats, son arrestation comme faux témoin; démarches suspectes d'émissaires déguisés auprès des parents de la victime, tentatives de subornation de témoins avouées par ceux-ci après de nombreuses confrontations<sup>1</sup>. Ainsi, à l'intérêt qui s'attachait déjà à ce crime, en raison de la pitié qu'inspirait la jeune victime, vint s'en ajouter un autre d'ordre politique plus que judiciaire. Une campagne de presse des plus vives s'engagea et c'est dans une atmosphère de fièvre que s'ouvrit la première audience le 7 février 1848. Une foule énorme assiégeait les portes du Palais et on avait dû faire appel à la troupe pour en protéger l'entrée; le retentissement du procès était tel que, non seulement Paris, mais encore l'Italie et l'Espagne avaient député dans la capitale du Languedoc leurs plus fameux chroniqueurs judiciaires. M. le Conseiller de la Baume présidait les débats avec une rare autorité; le Procureur général d'Oms, à l'éloquence réputée, occupait le siège du Ministère public;

---

(1) Cf. Pierre BOUCHARDON : *L'Énigme du cimetière Saint-Aubin*.

M<sup>e</sup> Joly représentait la famille de la victime, partie civile, tandis que M<sup>es</sup> Gasc et Saint-Gresse assuraient la défense.

Quand, après dix-sept audiences, toujours suivies par une foule haletante d'émotion, M<sup>e</sup> Joly prit la parole, le 25 février, la Révolution était déclanchée à Paris. On sait comment, dans la nuit du 22 au 23 février, après l'interdiction d'un grand banquet, les barricades s'élèvent et l'émeute éclate par trop grave, lorsque le 23 au soir, un incident la transforme en insurrection; un cordon d'infanterie tire sur un groupe de manifestants : trente-cinq personnes tombent frappées; on entasse sur un chariot les cadavres parmi lesquels, bien en évidence, celui d'une jeune femme encore ruisselante de sang et, dans la nuit, à la lueur des torches, ils sont promenés sur les boulevards aux cris de : « Vengeance! Vengeance! Aux armes! Vive la République! » Le lendemain, Paris est hérissé de barricades. Le Gouvernement ne peut ni ne sait organiser la résistance; la troupe est épuisée et peu sûre; l'insurrection avance; elle marche sur les Tuileries; le vieux roi, après avoir abdiqué, s'enfuit en toute hâte; la monarchie est définitivement renversée. Mais, à Toulouse, on ne sait toujours rien et l'avocat commence sa plaidoirie; exploitant l'attitude de la Communauté il se livre, dès son exorde, à une violente attaque contre l'Institut des Frères et les congrégations en général : « Un crime affreux a été commis; depuis neuf mois la justice en recherche les auteurs; cette situation vous cache quelque chose de grave. Aujourd'hui, encore, l'égalité ne serait-elle qu'une chimère? Il faut savoir si, au dix-neuvième siècle, la justice sera impuissante. Rencontrera-t-elle des obstacles invincibles? Eh quoi! On verra s'organiser un système de corruption, de subornation et de mensonge. Les magistrats seront impuissants à remonter à la source du complot, à déjouer les manœuvres de certains hommes.

Ces manœuvres, je les connais; elles ne sont pas nouvelles; elles tiennent à l'esprit des corps religieux qui visent une indépendance coupable, qui veulent mettre l'État dans l'Église. Ces hommes, je les connais; ils arrivent de haut et de loin; combattus par les Parlements, condamnés par les Ordonnances de nos rois, vaincue par les principes de 92, leur doctrine entend les conduire à la domination, puis de la domination à la fortune. » M<sup>e</sup> Joly se livre, alors, à une attaque en règle contre les jésuites; les maximes de cette Compagnie, surtout le fameux *perinde ac cadaver* et l'usage du *distinguo*, sont évoquées à grand renfort de citations et de rappels historiques. Après avoir qualifié les Frères ignorantins « d'agents subalternes des jésuites » et les avoir confondus dans une même réprobation, M<sup>e</sup> Joly aborde les faits de la cause, dénonce avec indignation toutes les manœuvres commises par les Frères pour entraver la procédure, s'attache à démontrer les circonstances du double crime; il aborde, à peine, l'examen des charges contre Léotade qu'un messenger arrive à l'audience portant la nouvelle de l'abdication du roi et de la constitution du Gouvernement provisoire. L'audience est suspendue. Le soir même, un télégramme de Paris nommait Joly président de l'Administration municipale et départementale et, le lendemain, un arrêt de la Cour renvoyait l'affaire à une session ultérieure, tant en raison des événements politiques que des empêchements survenus aux avocats. M<sup>e</sup> Joly ne devait jamais y reprendre sa place. Il venait de prononcer sa plus célèbre, mais aussi sa dernière plaidoirie à Toulouse. C'est M<sup>e</sup> Rumeau qui, à la session suivante, allait reprendre sa tâche. Le Frère Léotade fut condamné. Est-ce une erreur judiciaire? Aujourd'hui, encore, malgré de nombreux ouvrages écrits sur cette affaire, on ne peut se prononcer avec certitude.

A peine avait-il quitté les Assises que M<sup>e</sup> Joly, enlevé par la foule, était porté au Capitole. Là, à la tête d'une Commission de patriotes, il somma la Municipalité en exercice de déposer ses pouvoirs, ce qu'elle fit sans difficulté. Il parut alors au balcon et, au milieu de l'enthousiasme populaire, proclama la République. Le soir, on jouait au Théâtre du Capitole *La Muette de Portici*; le duo fameux « Amour sacré de la Patrie » souleva l'enthousiasme; le public exigea, ensuite, le chant de *La Marseillaise*. Joly assistait à la représentation; il prit la parole pour exhorter les citoyens au respect des personnes et des propriétés, puis il donna lecture d'une dépêche du Gouvernement provisoire ordonnant aux officiers de demeurer à leur poste et de maintenir l'ordre et la discipline dans l'armée. Chef de la cité, un de ses premiers actes fut de convoquer les classes valides pour réorganiser la Garde nationale et assurer le maintien de l'ordre. Le 26 février, la foule, excitée par le procès Létotade et les événements politiques, menaçait le couvent des Frères; Joly conseilla lui-même quelques mesures de prudence au directeur et fit protéger par une compagnie d'infanterie l'établissement de ceux qu'il accusait la veille encore avec la vigueur que je vous rappelais il y a un instant. L'administrateur voulait ignorer les querelles du partisan. Et *Le Journal de Toulouse*, lui-même, pouvait écrire : Nous sommes heureux de constater que le plus grand ordre et la modération n'ont cessé de régner. »

Joly venait à peine de constituer les Commissions municipales et départementales dont il était président que, ce même jour, une nouvelle dépêche du Gouvernement provisoire le nommait Commissaire extraordinaire pour tout le département avec pleins pouvoirs. Il lançait aussitôt une proclamation : « Le Gouvernement de la nation

par elle-même est le seul Gouvernement à la hauteur de la dignité humaine. Vive la République! Que ce cri retentisse dans toutes nos cités, qu'il porte la joie et l'espérance dans nos campagnes! Hommage éternel à nos frères de Paris qui viennent de vaincre la tyrannie et de rétablir la nation dans la plénitude de ses droits imprescriptibles! Habitants de Toulouse, une grande fête se prépare. La République française sera proclamée demain avec toute la pompe qui réveillera dans vos cœurs le souvenir des fêtes nationales célébrées par nos pères. Que chacun de vous y apporte le tribut de son patriotisme. La Garde nationale doit y prendre la première place; c'est le peuple armé protestant, par sa présence, de son dévouement à la liberté. Quel beau jour pour nous, vos magistrats temporaires, si la joie publique reste pure de tous excès, de toute violence! »

Le lendemain, en effet, à travers Toulouse pavoisée de drapeaux tricolores, tandis que des fanfares parcouraient la ville, Joly, précédé d'une musique militaire et d'un peloton de gendarmes, suivi des Commissions municipale et départementale, alla passer les troupes en revue au Grand-Rond et leur fit prêter serment au nouveau régime, cependant qu'une salve de cent un coups de canon annonçait à Toulouse et aux campagnes environnantes l'établissement de la deuxième République française. Puis, accompagné et acclamé par la foule, il gagna la Préfecture.

Le 29 février, il recevait toutes les autorités : d'abord, le général et ses officiers auxquels il adressa une allocution patriotique à laquelle ils répondirent en acclamant encore la République. Puis, la Cour d'appel; le président de Faydel prenant la parole dit à Joly que « la Cour s'associait aux manifestations des Pouvoirs publics et qu'elle était heureuse de retrouver dans le Commissaire du Gouvernement l'avo-

cat éminent dont elle aimait naguère à constater le succès. » Enfin, l'Académie des Jeux Floraux dont le Secrétaire perpétuel dit à Joly, au nom de la délégation : « Jamais l'Académie ne s'est dégradée en insultant le pouvoir qui venait de tomber; jamais elle ne s'est abaissée à flatter le pouvoir qui venait de s'élever, mais aujourd'hui elle salue avec espérance l'ordre de choses établi par le pays. Cet ordre de choses a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité, trois mots qui sont aussi notre devise car ils sont celle de la littérature elle-même. »

Sur ces entrefaites, le Préfet du Gers ayant été révoqué, Joly est nommé Commissaire extraordinaire pour ce département puis, dans les mêmes conditions, il est successivement investi dans le courant du mois de mars des mêmes fonctions pour les départements du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne. « Il sembla un moment, écrit un de ses biographes, reconstituer à son profit l'ancien royaume d'Aquitaine. » Joly sut administrer avec sagesse tous ces départements et, malgré les difficultés d'une période de transition, il assura partout la marche régulière des services publics et la sécurité des citoyens. On peut signaler, parmi les mesures prises par lui en dehors de tous les détails de l'administration générale, le rétablissement des bureaux pour les enfants trouvés supprimés en 1842 et l'organisation, à Toulouse, sous son impulsion, d'un comptoir d'escompte.

Sous sa direction, la vie redevenait normale mais l'enthousiasme subsistait, cet enthousiasme un peu naïf mais généreux et touchant qui caractérise les hommes de la Révolution de 1848. La ville gardait un air de fête. On plantait des arbres de la liberté sur les places publiques; le clergé participait même, parfois, à la cérémonie. Et c'était toujours prétexte à discours, illuminations, chants et

banquets. Joly s'efforçait, d'ailleurs, de maintenir le populaire dans la joie et les gazettes de l'époque nous content même que, chaque fois qu'il allait au Théâtre du Capitole, il ordonnait qu'on laissât entrer la foule gratuitement, au grand désespoir du directeur qui voyait ses recettes baisser en même temps que montait la popularité de notre confrère.

La liberté de réunion et d'association proclamée fit surgir, à Toulouse, comme ailleurs, un grand nombre de clubs; certains se proposaient d'éclairer le peuple et, l'un d'eux, *L'Avenir Républicain*, ouvrit des cours du soir sur les matières les plus diverses, depuis l'hygiène et l'arithmétique jusqu'à l'économie politique, cette dernière enseignée par notre confrère M<sup>e</sup> Lucet.

Mais, chez M<sup>e</sup> Joly, la bonne humeur n'excluait point la fermeté; il allait bientôt le montrer. Le 3 avril, une bande d'environ quatre cents personnes se présenta à la Préfecture conduite par un certain Astima déclarant que c'était là le palais du peuple et que celui-ci venait en prendre possession. Cet Astima, président d'un club d'extrême-gauche, était un agitateur et un démagogue dangereux; il lui était arrivé, quelque temps auparavant, une histoire assez curieuse rapportée par le journaliste Reynis, qui vaut la peine d'être contée. Pendant qu'il présidait une réunion se présentent deux messieurs bien mis et gantés avec soin. Astima les apercevant, s'écrie : « Tous ceux qui portent des gants glacés sont des aristocrates. A bas les aristocrates! » Et on allait, sans doute, leur faire un mauvais parti, lorsqu'on s'aperçut qu'Astima lui-même portait des gants glacés. La colère populaire se changea en un vaste éclat de rire. Astima y perdit beaucoup de son prestige. Peut-être était-ce pour le retrouver qu'il conduisait cette expédition contre la Préfecture. Quoiqu'il en soit, devant

l'attitude menaçante de cette bande, la Garde nationale allait intervenir pour protéger l'entrée lorsque Joly, prévenu, le défendit et ordonna au contraire que toutes les portes fussent ouvertes; il attendit, seul, les manifestants dans son bureau où son attitude ferme et son langage énergique en imposèrent si bien aux extrémistes qu'ils se retirèrent sans faire aucune violence et sans que la troupe ait eu à intervenir.

C'est à Joly qu'échut encore l'honneur de saluer, au nom de la Ville et du Gouvernement, le 25 avril, l'émir Abd-el-Kader hôte de notre cité où il était descendu avec toute sa suite au vieil hôtel Bibent encore existant.

Entre temps, le 20 avril, eurent lieu les élections à l'Assemblée Constituante auxquelles, pour la première fois, on appliqua le suffrage universel. La Haute-Garonne avait droit à douze représentants. Cinq comités électoraux furent formés et cinq listes présentées. Joly figurait sur toutes. Il fut élu triomphalement. Ces nouvelles fonctions l'obligeaient à abandonner le haut commissariat où allait le remplacer, le 8 mai, un autre avocat, M<sup>e</sup> Laroche.

Mais, avant son départ, la population toulousaine voulut lui marquer sa reconnaissance. Une souscription fut ouverte pour lui offrir une couronne civique en souvenir des services rendus; une douzaine de mille francs furent recueillis et la couronne achetée; on prétend qu'on se contenta d'une couronne de carton doré et que certains trouvèrent ainsi à l'opération plus de profit que le principal intéressé; il est difficile de vérifier. Quoi qu'il en soit, la couronne d'or ou de carton fut exposée dans la Salle des Illustres. On convoqua, pour « sacrer » Joly, tous les Gardes nationaux du département; beaucoup répondirent à l'appel et, le 30 avril, les soldats-citoyens allèrent prendre en grande pompe la couronne et, au Grand-Rond, pendant que les

troupes présentaient les armes et que les tambours battaient aux champs, on la posa solennellement sur la tête chauve du proconsul moderne. C'est ainsi que le citoyen Joly reçut, en pleine République, le titre de roi de Toulouse. Les monarchistes ne se firent pas faute d'exploiter cette parade assez amusante, surtout avec les doutes que l'on avait sur la valeur de la couronne et, feignant d'y voir une plaisanterie, ils exprimèrent leurs quolibets dans la chanson suivante :

Deux mois après la République  
Un gascon lui dit un matin  
Que toute la garde civique  
Veut l'acclamer roi toulousain  
Au Grand-Rond il s'élançe  
Sous cape chacun rit  
Et toute l'assistance  
Murmure à petit bruit :

C'est Joly, Joly, que chante le monde à la ronde  
Rien n'est ma foi plus joli  
Que de chanter Joly.

Jamais pareille perfidie  
N'entra dans l'esprit d'un gascon  
La couronne qu'on lui dédie  
N'est qu'une feuille de carton.  
Les uns lui font des cornes  
D'autres un pan de nez  
Et des sifflets énormes  
Assiègent son palais :

C'est Joly, Joly que chante le monde à la ronde  
Rien n'est ma foi plus joli  
Que de chanter Joly.

Et, pourtant, Joly méritait la reconnaissance de la population toulousaine. Vous avez vu avec quelle modération

et dans quel esprit il avait usé des pouvoirs qu'on lui avait conférés; et le plus beau témoignage lui a, d'ailleurs, été rendu par un de ses adversaires, Bremond, qui écrit dans ses *Annales Toulousaines* : « Sous le Gouvernement républicain de 1848 on a beaucoup chanté et banqueté à Toulouse mais il n'y a eu ni actes de violence, ni abus de pouvoir, ni arrestations illégales et arbitraires, ni proscriptions, ni assassinats. »

A l'Assemblée Constituante Joly siégea à la Montagne et vota constamment avec le groupe avancé du parti républicain : pour l'amnistie, contre le rétablissement du cautionnement, cette somme dont on exigeait le dépôt de celui qui créait un journal, entrave certaine à la liberté de la presse, contre le rétablissement de la contrainte par corps abolie par le Gouvernement provisoire. Dans cette Révolution de 1848 où le socialisme naissant mêlait déjà les premières aspirations sociales aux revendications d'ordre purement politique des divers partis républicains, quoique non socialiste lui-même il vota plusieurs propositions d'inspiration socialiste, notamment le principe du droit au travail et à l'instruction, s'opposa aux poursuites contre Louis Blanc, refusa de voter des félicitations au général Cavaignac après sa répression brutale des journées de juin, cette insurrection ouvrière causée par la fermeture des ateliers nationaux. Il vota pour l'amendement Grévy qui voulait que le Président de la République fut élu par l'Assemblée et non par le peuple et quand, le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon-Bonaparte eut été élu à la présidence, Joly fut de ceux qui signèrent la demande de mise en accusation devant la Haute-Cour du Président et de ses Ministres. Membre de la Commission des affaires étrangères il s'occupa beaucoup de politique extérieure. C'était précisément le moment où se développaient, dans toute l'Europe, les mou-

vemens à la fois nationaux et libéraux; il protesta contre l'envoi, par le Gouvernement français, d'une expédition à Rome pour rétablir le Pape Pie IX dans ses États d'où l'avaient chassé ses sujets après avoir proclamé la République sous la direction de Mazzini et de Garibaldi; il dénonça avec véhémence ce paradoxe scandaleux de la République française attaquant la République romaine. Dans le même temps, l'empereur d'Autriche écrasait, avec le concours de la Russie, la révolution dans ses États, en particulier en Hongrie, son foyer principal, malgré la résistance héroïque de Kossuth. En Allemagne, en Prusse notamment, des événements semblables se produisaient. Devant ce réveil des nationalités et ce libéralisme menaçants, une nouvelle Sainte-Alliance paraissait sur le point de se former. Reprochant son attitude passive à notre Gouvernement, Joly la dénonçait à l'Assemblée le 22 mai 1849 dans un discours qui fit sensation : « Oui, je veux la guerre; oui, je la veux plutôt que l'avilissement de mon pays, plutôt que l'anéantissement de ses libertés. Oui, je préfère la guerre si c'est, là, une nécessité extrême... » Et il présentait un ordre du jour ainsi conçu : « L'Assemblée nationale considérant la manifestation de l'empereur de Russie et les traités intervenus entre la Prusse, l'Autriche et la Russie comme attentatoires aux principes de droit public proclamés par la Révolution française et consacrés par l'ordre du jour du 24 mai 1848, protestant au nom du peuple français contre cette nouvelle coalition qui menace la liberté de l'Europe, invitant le Gouvernement à prendre immédiatement les mesures les plus énergiques pour faire respecter les principes de l'indépendance et de la nationalité des peuples, passe à l'ordre du jour. » L'Assemblée le repoussa préférant celui plus modéré présenté par Cavaignac et Odilon Barrot.

Quelques jours après, l'Assemblée Constituante se déclarait dissoute et cédait la place à l'Assemblée législative.

Aux nouvelles élections la lutte s'engagea à Toulouse entre la liste modérée conduite par nos confrères Charles de Rémusat, Gasc et Alexandre Fourtanier, et la liste démocratique conduite aussi par nos confrères Ledru-Rollin, Lucet et Joly. Cette dernière fut battue, mais l'option de Lamartine pour le Loiret ayant laissé un siège vacant en Saône-et-Loire, Joly s'y présenta; il fut élu le 19 août 1849 à la place du grand poète. Il ne devait pas, malgré les circonstances, changer de politique et on pourrait redire de lui ce que M<sup>e</sup> Albert disait d'Alexandre Fourtanier : « Quoique avocat, en politique il n'a jamais changé de dossier. » Il vota contre la loi Falloux, contre les restrictions apportées au suffrage universel par la loi électorale du 31 mai 1850 et à la liberté de la presse par celle du 22 juillet. Il combattit énergiquement le Gouvernement présidentiel de Louis-Napoléon et protesta vigoureusement contre le coup d'État du 2 décembre, dénonçant cette monarchie nouvelle née de la conjonction du hasard et de violence et qui ne peut même pas, comme l'ancienne, trouver dans le concept de l'hérédité un semblant de légitimité. » Il allait en être une des premières victimes; lorsqu'eurent été créées les fameuses Commissions mixtes pour juger les opposants et les suspects arrêtés en masse au lendemain du coup d'État, Joly fut condamné au bannissement.

L'illustre avocat dut prendre le chemin de l'exil. Chose curieuse et pénible à la fois, après sa tentative manquée de Boulogne, en 1840, Napoléon avait pris les conseils de notre confrère déjà illustre, mais avait négligé de lui régler ses honoraires.

Dénué de ressources, Joly écrivit alors à son ancien

client, devenu chef de l'État, pour les lui réclamer; Napoléon ne voulut pas pousser trop loin l'ingratitude et fit envoyer à son vieux défenseur un chèque de 10.000 francs. Avec cet argent Joly partit pour la Belgique. Quand une amnistie eut été accordée, il alla se fixer à Alger; il y plaidait encore quelquefois mais l'âge, les fatigues d'une vie entre toutes agitée, vouée au labeur et aux soucis, les déceptions de sa vieillesse l'avaient beaucoup affaibli. Il revint au bout de quelques années à Limoux, sa ville natale, où son fils le recueillit. Il vécut encore assez pour sentir en son cœur de patriote toutes les douleurs de l'invasion étrangère, pas assez pour voir proclamer le régime auquel il s'était tant dévoué. Il s'éteignit le 4 septembre 1870 âgé de quatre-vingts ans.

Telle fut la vie pleine et belle de M<sup>e</sup> Henri Joly. Sur les idées qu'il défendit tous les jugements sont permis, mais ce qu'on ne peut contester c'est son talent, sa loyauté, sa fidélité et son courage. Au forum comme au prétoire il fut grand par la parole et par l'action; ce sont, là, choses d'un éclat si fragile que je ne suis point sûr de les avoir parfaitement évoquées. Puissé-je au moins vous avoir montré en lui ce qui, plus encore qu'un beau talent, force l'admiration : un grand caractère et un parfait honnête homme.

..

Je dois remercier ici M<sup>e</sup> Pierre de Gorsse et M. le bibliothécaire Galabert pour les renseignements et conseils qu'ils ont bien voulu me donner et pour les ouvrages qu'ils ont mis à ma disposition et dans lesquels j'ai largement puisé.

